

<b>Département de l'Orne</b> --- <b>Arrondissement d'Alençon</b> --- <b>Commune de Chailloué</b> --- <b>5 place de la Mairie –</b> <b>61500</b>	<b>COMPTE RENDU SUCCINCT</b>  <b>DU</b>  <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>Commune nouvelle de CHAILLOUÉ</b>
--	---

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit juin à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant.

Sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents : Mesdames GUERIN Martine, MAACHI Christine, DE STOPPELEIRE BOUSSAUD François, GAUME Isabelle, PROD'HOMME Jeannine, BARBIER Catherine, DUVAL Cécile et Messieurs Riant Marcel, LECOEUR Henri, COUPARD Gilbert, CHATEL Jacques, ALEIXANDRE Emmanuel, CORU Vincent, RAISON Christophe, LELOUP Christian, GALLOT Jérôme, TABUR Denis.

Etaient absents : COTTEREAU Paméla, GARNIER Manuëla, SCHNEIDER Véronique, DANOT Agnès, ROBLIN Bruno, POTTIER Marc, LEBOË Pierrick, LETARD Philippe, GICQUEL Jean-Luc, CATTEAU Gérard, GESLIN Michel.

Excusés : COESNON Martine a donné pouvoir à Riant Marcel, BOURGERIE Séverine a donné pouvoir à MAACHI Christine, BREBION Laëtitia.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LELOUP Christian a été désigné comme secrétaire de séance.

1) Compte rendu de la réunion du 01/04/2019 : Adopté à l'unanimité ;

2) PLU – MISE EN COMPATIBILITÉ :

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au projet RUSTICK, une enquête publique aura lieu en Mairie.

3) PLUi :

M. CORU Vincent rapporte suite aux dernières réunions avec la CDC, la présentation des ressources pour chaque commune ;

Des réunions publiques sont prévues les 1<sup>er</sup> juillet à Sées, 2 juillet à Essay et 3 juillet à Mortrée.

Le Conseil Municipal souhaite maintenir les zones constructibles présentes dans le PLU actuel.

4) EMPRUNT 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de La Banque Postale pour un taux fixe de 0.87 % sur 15ans d'un montant de 150 000 €.

5) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications nécessaires pour la correspondance des écritures.

6) FRELON ASIATIQUE.

Sur la proposition de M. le maire, le Conseil Municipal maintient l'aide de 50 € pour la destruction d'un nid par une entreprise agréée.

7) TAXE DE SÉJOUR :

Le conseil municipal reporte cette décision.

8) SECOURS ET DOT.

La commission d'action sociale en date du 7 juin dernier, propose la prise en charge par la collectivité au titre de secours et dot la somme de 209.90 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité : le conseil approuve ;

9) REPAS DES AINÉS :

La commission de la vie locale en date du 24 mai dernier, propose de retenir la date du 13 octobre 2019 pour le repas des aînés 2019 à la ferme de « La Michaudières » - Juvigny-Val d'Andaine.

- Inscription avant le 15 septembre 2019

- Participation de 10 € : Après en avoir délibéré, vote 10 pour, 4 abstentions, 4 contre : le conseil décide de retenir la proposition de la commission ;

10) CDC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le complément du fond de concours pour l'éclairage public d'un montant de 1669 €.

- REFUSE la répartition des délégués proposée par la CDC (délibération71/2019) et demande que le nombre de représentants de la commune nouvelle de Chailloué soit porté à 3 (1 pour 300 habitants).

11) RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 16 voix pour et 2 abstentions, accorde la mise en place du RIFSEEP à l'ensemble du personnel et à compter du 01/09/2019.

12) ECOLE – RENTÉE 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la rentrée 2019, d'ouvrir la garderie à 7h15.

Le conseil confirme les tarifs de la cantine 3.00 €/repas, la garderie 1.60 €/séance avec un forfait de 40 € au-delà de 25 séances mensuelles.

A compter de la rentrée de septembre, les horaires de l'école seront les suivantes : matin de 8h30 à 12h, l'après-midi de 14h00 à 16h30.

13) DIVERS :

- Acceptation d'un devis pour la taille des arbres et végétaux – Ets « Jardins d'Écouves » - montant de 10 645 € HT - Vote : Adopté à l'unanimité.

- Acceptation d'un devis pour le nettoyage des toits des pavillons de Marmouillé – Ets « DSL Restauration » - montant de 825 € HT/pavillon - Vote : Adopté à l'unanimité.

- Acceptation d'un devis pour la construction de 12 cave-urnes pour les 3 cimetières – Ets «TETARD » - montant de 2250 € HT - vote : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22 heures 30 minutes.

A chailloué le 19 juin 2019.  
Le Maire, Marcel Riant

